

le point



24.11.13 votations

Édito

Le début d'une nouvelle ère ?

Le 24 novembre 2013 sera assurément une journée de votations exceptionnelle tant par le nombre d'objets mis au vote que par l'importance de l'issue de ces scrutins pour la population neuchâteloise. Les résultats pourraient bien nous faire entrer dans une nouvelle ère. Et s'il faut admettre que nombre de ces objets auront généré, à l'externe comme dans nos rangs, des débats nourris et parfois compliqués, c'est bien parce qu'il est normal que les décisions importantes suscitent le questionnement voire le doute. Mais à l'heure du choix, le Parti socialiste se doit de prendre une position en accord avec ce que nous, militants, défendons : un bien-être pour tous, un mieux-vivre pour notre canton.

Le 24 novembre, nous avons la possibilité d'instiller plus d'égalité dans les salaires et d'octroyer des conditions de travail dignes au personnel de la vente.

Le 24 novembre, nous pouvons réaffirmer l'importance des femmes pour l'économie et marquer notre soutien à un contournement routier nécessaire tant pour la population des Montagnes que pour le dynamisme de l'emploi.

Le 24 novembre, enfin, nous pouvons nous unir, au-delà des rivalités et des batailles de chiffres, pour, ensemble, remettre le système de santé neuchâtelois et la prise en charge sanitaire sur les rails. Dire oui à l'avenir, mettre fin à une situation de blocage dangereuse, qui pénalise l'ensemble du canton.

Alors oui, par nos votes, le 24 novembre, nous pouvons faire le choix d'avancer et d'entrer dans une nouvelle ère : celle de l'équité et de la cohérence, celle de la reconstruction.

Silvia Locatelli
vice-présidente PSN

2 - 3	Pour des soins de qualité
4	Ouverture des commerces
5	Initiative 1:12
6	Initiative familles
7	Vignette autoroutière
8.	Congrès du PSN

Options stratégiques pour l'Hôpital neuchâtelois et initiative « pour une médecine de proximité »

DU CALME ET DE LA RAISON

Sur les quatre objets cantonaux soumis à votation le 24 novembre, trois concernent la politique sanitaire, dont deux plus spécifiquement les missions des sites d'HNe.

De quoi s'agit-il ?

Concernant le référendum contre **les missions stratégiques de l'Hôpital neuchâtelois**, chacun semble donner un autre sens à ce vote. Certains y voient un vote pour ou contre l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, d'autres pour ou contre un site unique. En fait, il s'agit ni plus ni moins que d'un vote sur l'organisation de la chirurgie dans notre canton.

Commençons par **ce qui ne changera pas, quoi que l'on vote le 24 novembre**.

Au cours des dernières années, plusieurs décisions ont été prises, sont aujourd'hui ancrées dans la loi et n'ont pas été contestées. Il s'agit en particulier de celles-ci :

- la concentration du centre femmes-mères-enfants à Neuchâtel,
- la répartition de missions de soins aigus entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, en particulier la présence sur chacun de ces sites de services de médecine interne et de soins intensifs,
- la reconnaissance de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds comme sites principaux, dans un rapport équilibré s'agissant du nombre de patients, du nombre d'emplois, des capacités de formation et du nombre de lits de soins aigus,
- la reconnaissance des autres sites d'HNe comme plateformes régionales de santé, avec des missions de traitement et de réadaptation (CTR).

Le 24 novembre, quoi que l'on ait voté, HNe comportera donc encore pour des années sept sites en tout, dont deux de soins aigus. La votation du 24 novembre ne porte donc ni sur la réduction du

nombre de sites d'HNe, ni sur la constitution d'un site unique de soins aigus.

Par ailleurs, au printemps 2013, le Grand Conseil a adopté un décret, également non contesté, chargeant le gouvernement d'étudier à brève échéance l'opportunité d'un site unique de soins aigus et d'un site unique de traitement et de réadaptation.

Si le vote du 24 novembre ne changera rien à court terme à la structure géographique ou physique d'HNe, il n'évitera pas davantage – et là encore quel que soit le résultat du scrutin – que des études soient menées rapidement en vue d'une plus grande concentration de son organisation et d'une réduction du nombre de ses sites.

En revanche, parmi toutes les options décidées récemment, trois ont été contestées par référendum. Ce sont celles qui prévoient :

- la concentration de la chirurgie stationnaire (avec séjour hospitalier) à La Chaux-de-Fonds,
- le regroupement de la chirurgie ambulatoire (celle qui nous voit entrer et ressortir de l'hôpital le même jour) à Neuchâtel,
- le développement, également à Neuchâtel, d'un centre de l'appareil locomoteur.

Le vote sur les missions hospitalières du 24 novembre ne porte que sur ces trois options. Il s'agit donc d'un vote sur l'organisation de la chirurgie, ni plus, ni moins. Avec néanmoins un premier effet de rationalisation en cas de vote positif, ces missions n'étant effectuées chacune plus qu'à un seul endroit.

Mais au-delà de l'organisation immédiate d'HNe, **ce vote est important pour définir le climat dans lequel nous entendons travailler** pour relever les importants défis de la santé ces prochaines années.

Car quoi qu'il arrive, nous avons à nous adapter ou à nous préparer très rapidement :

- aux nouvelles règles de financement et à la concentration progressive de missions aigues vers les centres universitaires,
- à la concurrence plus marquée des acteurs privés, voulue au niveau national et qui exercera une pression sur l'organisation des institutions publiques, en particulier sur leurs missions ambulatoires,
- à la prise en charge d'une population vieillissante, qui imposera de concentrer, pour des motifs de recrutement, de reconnaissance, d'organisation et de coûts, des missions considérées aujourd'hui comme non aigues,
- à consacrer des ressources à d'autres pans, au moins aussi importants, de la politique sanitaire : promotion, prévention, médecine de famille, maintien à domicile, etc.

Et pour nous consacrer à cela, la question posée le 24 novembre est finalement davantage de savoir si nous entendons favoriser une situation stabilisée dans l'hôpital pour une dizaine d'années et un climat apaisé ; ou si, au contraire, nous entendons continuer de ne regarder qu'à l'intérieur de notre canton et singulièrement que les questions hospitalières, en poursuivant nos affrontements politiques et régionaux, au risque de passer à côté des défis essentiels de la santé en ce début de 21^e siècle. En résumé, **si ce vote est déterminant, c'est avant tout pour notre capacité à travailler et à le faire ensemble.** Et c'est surtout pour cela que **je vous invite à exprimer un OUI aux trois missions hospitalières stratégiques pour HNe.**

S'agissant de l'initiative « pour une médecine de proximité », dite aussi « du Val-de-Travers », les Neuchâtelois ont à dire en

144

OUI AU 144, POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE LA POPULATION

résumé si, défaisant ce qui a été fait ces dernières années, ils veulent réinstaller un service d'urgence, un bloc opératoire et une maternité sur le site de Couvet et une maternité sur le site de La Chaux-de-Fonds.

Cette demande est contraire à tous les efforts de rationalisation concrétisés ces dernières années. Elle conduirait à une situation juridique contradictoire et serait certainement impossible à réaliser, faute de trouver les compétences nécessaires, d'obtenir les reconnaissances obligatoires et de pouvoir assurer la sécurité requise. Pour répondre aux préoccupations légitimes du Val-de-Travers, les missions de diagnostic, de traitement et de réadaptation – y compris la policlinique et le SMUR – qui sont actuellement organisées sur le site de Couvet sont bien plus pertinentes. Et ces missions ne sont pas remises en question. **C'est pourquoi je vous recommande de voter NON à l'initiative dite « pour une médecine de proximité ».**

Quant au dernier objet relevant de la politique de la santé, il s'agit de **la réorganisation des services d'urgence (144, médecine de garde et hotline pédiatrique).** **C'est un enjeu majeur dont dépend notre sécurité au quotidien et je vous invite à voter OUI,** en vous référant à l'article que ce numéro du *Point* y consacre sous la plume de Bertrand Nussbaumer.

Laurent Kurth
conseiller d'État



Le 10 avril 2013, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi de santé, qui permet enfin d'assurer un meilleur traitement des appels sanitaires d'urgence 144, pour les services de garde (médecins, dentistes, pharmacies) et pour la pédiatrie, par le recours à une centrale d'appels, celle de la Fondation Urgences Santé du canton de Vaud, à Lausanne, composée de professionnels de santé expérimentés, bien formés.

La situation actuelle est problématique. On compte dans notre canton 35 000 appels au 144 par année, dont seuls 7000 concernent de véritables urgences, avec environ 6000 départs d'ambulance. Cela représente près de 100 appels par jour... Tous les partenaires concernés, y compris les représentants des Services d'incendie et de secours (SIS), disent que la pratique actuelle (gestion du 144 par la centrale de la Police neuchâteloise) provoque une perte de temps et de renseignements considérable et crée donc un danger en cas de véritable urgence.

La hotline pédiatrique, selon HNe, est débordée, avec un nombre d'appels qui a triplé en 5 ans : plus de 20 000 appels en 2011, à savoir plus de 57 par jour.

Mieux gérer les appels aux médecins de garde est également une priorité. Les quelque 130 médecins, assumant plus de 1300 jours de garde par année dans notre canton, sont fatigués, usés par la charge que représentent ces gardes. Alors que le canton commence à sentir les problèmes liés au manque de médecins de famille ou de premier recours, il est urgent et indispensable d'organiser un meilleur tri en amont de ces appels, afin d'éviter de charger inutilement ces praticiens d'une médecine dont nous avons tous besoin.

Le projet présenté par le Conseil d'État a l'avantage d'une cohérence médicale et opérationnelle qui parle clairement en sa faveur. Il permet d'assurer la qualité des prestations, notamment pour le premier contact, souvent déterminant. La compétence et la rapidité d'intervention présentées par les régulateurs de la FUS-VD (centrale 144), de la Centrale des médecins de garde et de la hotline pédiatrique rassureront certainement les 150 personnes qui font appel quotidiennement à ces prestations. Nous bénéficierons également, dans un bref délai, de l'expérience, des compétences, de la certification IAS et de la supervision (1,5 équivalent plein-temps de médecin uniquement pour la supervision) mises en place par cette structure et que nous n'aurons jamais les moyens de développer ou de nous payer dans notre canton.

Nous savons exactement ce que la solution proposée va coûter au canton, les négociations avec le canton de Vaud à ce sujet sont fermes. Pour rappel, Fr. 3.90 par habitant pour le 144, Fr. 4.45 par habitant pour la centrale des services de garde, y compris la hotline pédiatrique. Ces coûts sont de loin les meilleurs marchés qui ont été proposés au canton de Neuchâtel ou que connaissent les cantons voisins ayant leur propre centrale d'alarme.

Pourquoi la population doit-elle se prononcer ? La votation fait suite au référendum lancé par les SIS des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, qui souhaitent défendre leur statut et préserver leurs acquis. Mais nous affirmons que la défense du statut et de la pratique d'une centaine de pompiers-ambulanciers ne justifie en aucun cas le refus d'une telle solution. Il faut savoir qu'en cas de non le 24 novembre, nous nous retrouvons à la case départ et qu'il n'y a actuellement aucune solution de remplacement.

En commission parlementaire, un commandant de SIS a déclaré : « *Dans une vision de pure santé publique, c'est certainement ce qu'il faut faire.* » Faisons-le donc, pour la sécurité sanitaire de la population neuchâteloise.

Bertrand Nussbaumer

LE OUI DU PERSONNEL DE LA VENTE À LA LHOCOM, POUR LE OUI À SA CCT OBLIGATOIRE

Les conditions de travail dans la vente sont souvent assez mauvaises. Les horaires sont longs, les salaires bas, voire scandaleusement bas (2800 francs brut pour un 100 % avec CFC), et il y a toujours moins de personnel pour effectuer les mêmes tâches. Sans la régulation qu'apporte une convention collective de travail (CCT), les salaires et les conditions de travail continueront à se dégrader.

Une grande majorité du personnel de la vente n'a pas la chance de bénéficier d'une CCT. Très peu protégé socialement, il subit en plus un dumping salarial très fort.

La CCT, négociée en 2012 et qui n'a jamais fait l'objet d'une quelconque opposition, sera étendue et donc rendue obligatoire sur tout le canton. Elle contiendra, entre autres, des salaires mensuels minimums pour la majorité du personnel entre 3800 et 4000 francs (beaucoup vont ainsi voir leur salaire mensuel augmenter de 500 à 800 francs), des horaires limités à 42 heures, la suppression du travail sur appel, une meilleure planification des horaires, un congé maternité amélioré par rapport à la loi. Mais aussi un outil indispensable que nous retrouvons dans toutes les bonnes conventions : un office de contrôle. Il permettra de vérifier la bonne application de la CCT et, le cas échéant, de prendre des mesures contre les employeurs contrevenants, sans que l'avenir professionnel des employés lésés ne soit mis en péril puisqu'ils ne devront pas réclamer eux-mêmes leurs droits au-

près de l'employeur ; c'est un point très important.

Cela fait plus de 30 ans que le personnel de la vente se bat pour l'amélioration de ses conditions de travail. À la fusion des syndicats SIB-FTHM-FCTA, il a donné mandat à son tout nouveau syndicat Unia pour trouver une solution globale. Mais ce n'est qu'en 2009 que les employeurs se sont décidés à ouvrir les discussions. Le comité vente a en premier lieu donné les bases à négocier, puis tout au long du processus, chaque succursale du canton a été visitée et le personnel, syndiqué ou non, informé. Il a été régulièrement invité à prendre position quant aux évolutions des négociations lors de séances organisées en soirée. Le résultat final a été adopté en assemblée générale. Bien entendu, les organes des divers syndicats du canton ont été consultés et c'est à l'unanimité que le personnel de la vente a été soutenu dans ses démarches par tous les syndicats de l'Union syndicale cantonale neuchâteloise (USCN).

Un mauvais signal est donné depuis fort longtemps partout en Suisse, où chaque canton, région ou commune a défini ses propres conditions d'heures d'ouverture, bien pires souvent que le projet neuchâtelois. Et avec l'ouverture des shops 24 h / 24 acceptée par le peuple, il est évident que les projets nationaux d'extension à venir (ouverture dans tout le pays jusqu'à 20 h, ouverture le dimanche) risquent plus de passer, et ce sans qu'aucune CCT ne s'applique.

Dans notre canton, les employeurs et la droite ont lancé il y a dix ans une initiative demandant l'ouverture hebdomadaire jusqu'à 22 h. Ces dix dernières années, nous avons toujours gardé la même ligne et refusé d'entrer en matière. Après le rejet de la LPCEP en 2009, nos militants ont accepté d'ouvrir la discussion avec les employeurs, mais à la condition expresse qu'aucun accord ne dépasse les 19 h.

Dire non à la LHOCOM le 24 novembre, c'est certes garder le statu quo sur les horaires, mais c'est dire non à une CCT pour longtemps. Et l'avenir de la branche, avec les futures péjorations citées plus haut que le peuple suisse risque d'accepter, c'est une dégradation croissante des conditions de travail et des prestations salariales.

Dire **OUI à la LHOCOM**, c'est dire **OUI à la CCT** obligatoire sur tout le territoire du canton de Neuchâtel dès le 1^{er} janvier 2014.

L'extension généralisée des heures d'ouverture dans toute la Suisse, c'est pour demain, sans aucune amélioration des conditions de travail. Pour le comité neuchâtelois des employés de la vente, le choix est simple : **il nous faut une CCT maintenant, il faut dire OUI à la LHOCOM !**

David Taillard
président de l'USCN
www.uscn.ch

1:12

ENSEMBLE POUR DES SALAIRES ÉQUITABLES

Ce 24 novembre, les citoyens suisses auront à se prononcer sur l'initiative 1:12 des Jeunes Socialistes Suisses. Celle-ci vise à empêcher que, au sein de la même entreprise, l'employé le mieux payé gagne plus en un mois que son collègue le moins bien payé en une année. Plus nous nous approchons de cette échéance électorale, plus les milieux financiers et la droite se déchaînent : notre initiative serait celle de la jalousie et mettrait en grave péril l'économie de notre pays. Pourtant, au vu des énormes écarts salariaux dans notre société et de la tendance qu'ils ont à se creuser, cette votation est l'occasion d'œuvrer à un peu plus de justice sociale et, surtout, de ramener un peu de décence dans l'économie suisse.

Nous vivons aujourd'hui dans une société à deux vitesses, dans laquelle le pourcent le plus favorisé détient à lui seul 59 % de la fortune de notre pays. Et cette situation a tendance à empirer. Premièrement de par l'évolution des salaires : entre 2000 et 2010, les plus riches ont augmenté de quasi 20 % leur revenu tandis que les plus pauvres ne bénéficient que de 5 % de plus à la fin de chaque mois. Pire : alors que les Suisses à très haut salaire vivaient avec beaucoup plus en 2010 qu'en 2000, les classes défavorisées et moyennes ont vu l'argent à leur disposition s'amenuiser entre ces deux dates. Et, contrairement aux idées reçues, la Suisse n'est pas un paradis terrestre où la précarité n'existe pas et dont tous les citoyens sont largement plus aisés que ceux des autres pays européens. La fortune médiane (autant

de personnes avec une fortune plus élevée que de personnes avec une fortune plus basse) de notre pays est de 42 000 francs... c'est moins qu'en Allemagne, en France ou en Italie. Ces inégalités crasses entre les différentes couches de la population suisse sont inacceptables : nous ne pouvons laisser une petite minorité s'accaparer la grande majorité des richesses de notre pays.

Une Suisse plus juste est possible. L'initiative 1:12 est une mesure parmi d'autres qui permettra une meilleure répartition des richesses. Ce n'est pas seulement une question de principe, car, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, l'idée d'une société plus équitable et plus égalitaire est également pertinente d'un point de vue économique. Les énormes sommes accumulées actuellement par les plus fortunés ne servent pas l'économie réelle : elles sont utilisées pour des jeux spéculatifs qui ont jusqu'ici plus contribué aux crises de notre système qu'à son activité. Au contraire, si les plus démunis gagnaient un peu plus, ils dépenseraient immédiatement cet argent dans l'économie réelle, par exemple dans de meilleurs produits alimentaires provenant de petits commerces ou en mangeant dans leur restaurant de quartier. Autant de petites dépenses supplémentaires qui bénéficieront le plus souvent à des PME et donc favoriseront la création de places de travail.

La 1:12 constitue une pièce d'un vaste puzzle pour plus de justice sociale : salaire minimum, impôt sur les successions,

suppression des forfaits fiscaux, caisse publique d'assurance-maladie, AVSplus et révision de la fiscalité des entreprises en sont d'autres composantes dont nous parlerons lors d'échéances futures. Il est d'autant plus important que le résultat de cette votation illustre clairement notre volonté d'amorcer un virage vers une Suisse plus équitable. Face aux millions lancés dans la campagne par les milieux économiques (tétanisés à l'idée de devoir partager leurs richesses), notre réponse est le militantisme. Que ce soit en échangeant avec nos cercles d'amis, en distribuant des tracts ou en affichant un drapeau 1:12 sur nos maisons, nous participons grandement à ce qui pourrait bien être une retentissante victoire de la justice sociale sur les excès du libéralisme économique...

Alors, camarades, à nous de jouer !

Antoine de Montmollin
coordinateur de campagne PSN
24 novembre et jeune socialiste

NON À L'INITIATIVE POPULAIRE «POUR LES FAMILLES»

L'initiative UDC intitulée « Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants » propose d'ajouter un article à la Constitution fédérale : « *Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants doivent bénéficier d'une déduction fiscale au moins égale à celle accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers.* »

Prétendre que cette initiative vise une égalité de traitement entre les familles, c'est jeter de la poudre aux yeux des gens. L'UDC néglige de préciser les pertes fiscales engendrées, soit 390 millions pour la Confédération et 1 milliard pour les cantons. Et ne dit pas non plus que les bénéficiaires des allègements fiscaux demandés seraient essentiellement des familles à hauts revenus. Ce nouveau principe transgresserait par deux fois les bases du droit fiscal : par la déduction de non-revenus (car seuls les coûts liés à une activité rémunérée sont déductibles) et par l'inégalité devant l'impôt (car seuls les hauts revenus peuvent bénéficier de déductions de 10 000 francs, plafond actuel des frais de garde déductibles).

Parlons-nous vraiment d'égalité de traitement entre les familles ? L'UDC veut faire croire que seuls les pa-

rents qui gardent leurs enfants à la maison sont des parents responsables. Pourtant, le développement harmonieux du petit humain ne dépend pas que de la cellule familiale. Mixité, multiculturalité, ouverture au monde, ces défis attendent nos enfants dans le futur. Et nous ne pourrions construire une société équilibrée, saine et solidaire sans les y confronter.

Ne nous voilons pas la face ! Actuellement, une majorité de parents doivent travailler tous les deux pour assurer décemment le fonctionnement du ménage. Rappelons-le : un tiers des bénéficiaires des aides sociales sont des enfants, souvent issus de familles monoparentales ou de travailleurs pauvres.

En remettant les femmes à la maison, combattons-nous la pauvreté ? Si c'était le cas, nous voterions oui...!

Lorsque les deux parents travaillent dans un poste rémunéré, leur pouvoir d'achat augmente, leurs contributions aux assurances sociales aussi. Ils ont moins recours aux subsides et aux aides sociales. En travaillant (à l'extérieur), une femme s'assure une meilleure retraite par ses cotisations AVS et deuxième pilier. Et met au service de la société ses compétences et ses expériences.

Hommes ou femmes aspirent, à raison, à l'épanouissement professionnel, à l'autonomie financière et à la socialisation de leurs enfants. L'ensemble de la collectivité y gagne.

Nous, socialistes, nous luttons pour une politique juste, équitable pour toutes et tous.

Nous, Femmes socialistes neuchâteloises, nous pensons que tous les enfants, quelle que soit leur nationalité ou le statut professionnel de leurs parents, doivent bénéficier des mêmes droits, sans privilèges !

C'est pourquoi nous préférons aux déductions fiscales une augmentation des allocations familiales, qui ferait profiter tous les parents d'une aide à l'éducation. Et pourquoi ne pas aussi injecter de l'argent dans la recherche de solutions permettant des pourcentages d'occupation réduits pour les papas, afin qu'ils puissent eux aussi participer de plus près à cette éducation ?

Nous vous appelons donc, pour les femmes, pour les familles, à voter NON.

Pour les FSN :
Coralie Moreira-Schaffter
et Catherine Schwab

POURQUOI VOTER OUI À LA VIGNETTE AUTOROUTIÈRE À 100 FRANCS

Bien sûr, il n'est jamais agréable de voir augmenter le montant d'une taxe et on pourrait, à la façon des représentants de la droite dure, s'opposer par principe à toute augmentation de taxe !

On pourrait aussi, à l'instar de certains défenseurs absolus de l'environnement, refuser d'octroyer des moyens supplémentaires à la Confédération pour entretenir et aménager de nouveaux tronçons routiers !

Toutefois, le projet d'augmentation du montant de la vignette, qui a été accepté par les chambres fédérales avant d'être combattu par référendum, mérite que l'on considère bien à quoi ces nouveaux moyens seront affectés, tout particulièrement dans notre canton, qui en sera un des principaux bénéficiaires.

À première vue, notre canton, et notamment les Montagnes neuchâteloises, ne semble pas plus concerné que le reste de la Suisse par cette votation. En réalité, il est directement intéressé, car un NON à l'augmentation de la vignette entraînerait pour de longues années la reconnaissance en tant que route nationale de la H20 reliant Neuchâtel au Col-des-Roches ; il condamnerait les contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds, pourtant indispensables pour la population des deux villes et complémentaires à de bonnes liaisons ferroviaires.

En effet, il a été prévu dans la législation fédérale que **l'arrêté sur le réseau des routes nationales, qui prévoit la trans-**

formation de la H20 en route nationale et la réalisation des deux contournements, n'entrera pas en vigueur si le peuple suisse refuse la modification de la loi sur la vignette (augmentation à 100 francs).

Cela signifie qu'en cas de refus, la H20 restera route cantonale et le Canton devra continuer à supporter les quelque 4 millions de frais d'entretien annuels qui seraient transférés à la Confédération en cas de OUI. Quant aux deux contournements, dont le coût est estimé à 1 milliard environ, ils ne pourront pas se faire si c'est le Canton qui doit les financer. En cas de NON, le problème des bouchons quotidiens qui empoisonnent la vie des Loclois et des Chaux-de-Fonniers subsistera encore très longtemps avant d'être résolu.

Pourtant, Neuchâtel a déjà engagé les moyens nécessaires pour la réalisation rapide des contournements dans les Montagnes. Les projets sont prêts à démarrer et la Confédération les financera en cas de OUI à l'augmentation de la vignette.

Au plan national, le vote concerne la reprise par la Confédération de 383 km de routes cantonales dans 18 cantons. Chez nos voisins, ce transfert inclut le tronçon de la H10 entre Thielle et Morat. Celui-ci constituera avec notre H20 un nouvel axe national, la N20, qui reliera la N1 de Morat à la frontière française, via Neuchâtel.

Avec la vignette, les usagers de véhicules à moteur contribuent au financement du réseau autoroutier. La hausse

de 60 francs par an est tout à fait acceptable, puisqu'elle revient à 17 centimes par jour et par véhicule. Les automobilistes contribueront ainsi davantage au financement et à l'entretien du réseau routier principal tandis que les charges financières des cantons diminueront de 300 millions par année, autant d'argent qui ferait défaut en cas de refus de la hausse. Dans cette éventualité, les cantons seraient donc forcés d'économiser, ce qui augmenterait la pression sur les transports publics, les écoles et les dépenses sociales, notamment. En revanche, la hausse de la vignette profitera également aux transports publics régionaux, car les bus bénéficieront eux aussi de routes plus sûres.

Certes, une augmentation de 40 francs à 100 est un saut important, mais il convient de se rappeler pour comparaison qu'un aller-retour autoroutier entre la Suisse et Marseille, par exemple, coûte 96 francs. L'augmentation de la vignette est supportable pour les automobilistes et très bénéfique pour les cantons, en priorité pour celui de Neuchâtel.

Après l'autogol du NON au TransRUN, qui va retarder, au mieux, à l'horizon 2030 l'établissement de bonnes liaisons ferroviaires entre Neuchâtel et Le Locle, ne laissons pas passer cette nouvelle chance en nous tirant une balle dans le pied. Délivrons un message clair à la Confédération en votant OUI le 24 novembre !

Didier Berberat, conseiller aux États
Jacques-André Maire, conseiller national

congrès du PSN

Samedi 9 novembre 2013

9 h 00

Gorgier

La Grande Salle,
rue de la Cour 2

petite restauration sur place

Ordre du jour

1. Allocution de Silvia Locatelli, présidente du PSN
2. Élection d'une ou d'un deuxième vice-président du PSN
3. POLITIQUE DE LA SANTÉ DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL
 - Point de vue des patients, Catherine Loetscher (Association droitsdupatient.ch)
 - La médecine généraliste, Dr Marc Ducommun
 - Emploi et santé, Jasmina Produit (SSP)
 - Système de santé, Laurent Kurth
 - Résolution de la commission Santé du PSN
4. Divers

IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsables : Anne Tissot - Antoine Morata
Relecture : Johanne Lebel Calame
Maquette et mise en page : Antoine Morata
Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch - www.psn.ch
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel
Parution : 6 fois par an
Abonnement annuel : Frs 30. -
Abonnement de soutien : Frs 50. -
CCP 20-4219-1

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski
(1927-2009)

AGENDA

Congrès du PSN
9 novembre, 9 h 00
Gorgier, La Grande Salle

Votations
24 novembre
Neuchâtel, Château

Commission Politique migratoire
11 novembre, 20 h 00
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Commission Économie-Emploi
12 novembre, 18 h 30
La Chaux-de-Fonds, local PS

Comité cantonal
13 novembre, 20 h 00
La Chaux-de-Fonds, local PS

Commission Santé
18 novembre, 19 h 30
Neuchâtel, salle UNIA

AG des FSN
20 novembre, 19 h 30
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Préparation du Grand Conseil
21 novembre, 19 h 30
Fontainemelon, restaurant de l'Union

Préparation du Grand Conseil
28 novembre, 19 h 30
Fontainemelon, restaurant de l'Union

Grand Conseil
2-3 décembre
Neuchâtel, Château

vos agenda est actualisé
sur www.psn.ch

PS

Parti socialiste
neuchâtelois

JAB

2000 Neuchâtel

le point

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

2013